

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2010/2011

↳ Rentrée scolaire :

Judi 02 septembre 2010.



↳ Vacances de la Toussaint :

Du vendredi 22 octobre 2010

Au jeudi 4 novembre 2010.



↳ Vacances de Noël :

Du vendredi 17 décembre 2010

Au lundi 03 janvier 2011.



↳ Vacances d'hiver :

Du vendredi 18 février 2011

Au lundi 07 mars 2011.



↳ Vacances de Pâques :

Du vendredi 15 avril 2011

Au lundi 02 mai 2011.



↳ Vacances d'été :

Vendredi 1er juillet 2011.



Adresses et téléphones utiles :

ECOLE DE LA CHAPELLE MONTMARTIN : Mme DUFAY

? : 02.54.96.49.79

) : 5, rte de Saint Julien sur Cher - 41320 La Chapelle Montmartin

@ : ec-la-chapelle-montmartin@ac-orleans-tours.fr

MAIRIE DE LA CHAPELLE : Mr CHANAL

? : 02.54.96.54.54

) : 5, rte de Saint Julien sur Cher - 41320 La Chapelle Montmartin

ECOLE DE SAINT JULIEN SUR CHER : Mme BONIN

? : 02.54.96.50.87

) : 14 rue des Genêts - 41320 Saint Julien sur Cher

@ : ec-saint-julien-sur-cher@ac-orleans-tours.fr

MAIRIE DE SAINT JULIEN SUR CHER : M. MARCHENOIR

? : 02.54.96.42.28

) : 2 rue des Dames - 41320 Saint Julien sur Cher

ECOLE DE SAINT LOUP SUR CHER : Mme VINCENT

? : 02.54.98.13.80

) : rue de la Grange - 41320 Saint Loup sur Cher

@ : ec-saint-loup-sur-cher@ac-orleans-tours.fr

MAIRIE DE SAINT LOUP SUR CHER : M. BARBE

? : 02.54.98.00.53

) : Grande Rue - 41320 Saint Loup sur Cher

SIVOM : M. TROCHET

? : 02.54.96.42.57

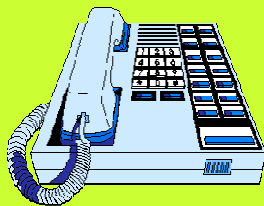
CANTINE : Martine MAZILLER

? : 02.54.96.56.27

RASED : Christian LEROY et Gabriel PLAT

? : 02.54.96.47.88

) : Place de l'Hôtel de Ville - 41200 Villefranche sur Cher



LIVRET D'ACCUEIL

Ecole de La Chapelle Montmartin



HORAIRES DE CLASSE :

Le matin : de 8H50 à 11H50 (1)

L'après-midi : de 13H45 à 16H45 (2)

(1) L'accueil est possible

* à l'école 10 minutes avant le début des cours

* à la garderie située à l'école de Saint Julien sur

Cher à partir de 7h 15

(2) La garderie ferme à 18h

INFORMATIONS UTILES

1- LE PERSONNEL

🎵 Les personnes encadrant vos enfants :

- ♦ Mme DUFAY Carmen, directrice de l'école.
- ♦ Melle DEBEURE Marie-Laure, EVS.
- ♦ M. DUPRAT Charles (dit Charly), chauffeur de bus .

🎵 Les responsables de l'entretien de l'école :

- ♦ Mme SOUBRAT Laetitia.
- ♦ M. PINARD Philippe

2- REGLES A RESPECTER

🎵 L'assurance de votre enfant :

Afin de permettre la participation de votre enfant à toutes les sorties scolaires, une assurance est **indispensable**.

Celle-ci doit impérativement comprendre 2 rubriques :

- ♦ **L'individuelle accident** (dans le cas où votre enfant se blesserait).
- ♦ **La responsabilité civile** (dans le cas où votre enfant occasionnerait un dommage matériel ou corporel à un autre enfant).

Attention : sans ces 2 rubriques, votre enfant ne participera à aucune sortie extrascolaire.

🎵 la sécurité :

- ♦ Les sorties individuelles d'élèves pendant le temps scolaire, ne peuvent être autorisées que sous la réserve de la présence d'un accompagnateur désigné par écrit par le responsable légal.
- ♦ Il est interdit aux enfants d'apporter des objets dangereux à l'école. Ils seraient aussitôt confisqués.
- ♦ Il est recommandé aux familles de ne pas laisser les enfants apporter des objets de valeur. L'école ne pourra être tenue responsable en cas de perte, de vol ou de détérioration.
- ♦ **En cas d'urgence**, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie.

🎵 les absences :

Toute absence est immédiatement signalée aux responsables de l'élève qui doivent sans délai en faire connaître le motif.

(Au-delà de quatre demi-journées:fournir un certificat médical.)

🎵 les médicaments :

En aucun cas l'élève ne pourra avoir sur lui (ou dans son cartable) des médicaments.

Si la santé de l'enfant nécessite un soin pendant le temps scolaire veuillez, **au préalable**, me contacter : ordonnance et médicaments seront alors, confiés à un adulte qui me les transmettra.

3- BIEN-ETRE

🎵 Les mouchoirs :

Ils sont fournis régulièrement par les parents et sont **indispensables** !

🎵 Les poux :

Le personnel enseignant ne peut **que** vous prévenir de leur apparition; en effet, selon l'article C.77050, **nous n'avons pas le droit de traiter les poux ou d'exclure un élève qui en serait porteur.**

🎵 Les vêtements :

Afin de lui permettre de réaliser toutes les activités inhérentes à la vie de l'école (récréation, arts plastiques, manipulations scientifiques, sport...etc) , nous vous recommandons d'habiller votre enfant avec des vêtements confortables, qui ne craignent rien. Un marquage des vêtements permet par ailleurs de les retrouver plus facilement!

A souligner que le vêtement de pluie et la casquette sont des accessoires incontournables dans la vie d'un écolier.

🎵 Les chaussons:

Par mesure d'hygiène et pour un confort appréciable, les élèves portent des chaussons (fournis par les familles) en classe : ces mêmes chaussons leur sont utiles pour faire les activités gymniques dans la salle des fêtes.

🎵 Les accidents de parcours :

Votre enfant peut-être changé avec des vêtements de l'école (qui sont propres) : merci de les rapporter!

🎵 Les jouets :

Les jouets dits « de récréation » sont autorisés. Ils sont déposés dans un coffre à l'entrée du vestiaire.

Sont interdits les jeux individuels (ex : consoles...) ainsi que les jeux dangereux (ex : « boulets », armes factices...).

🎵 La collation :

Pendant les horaires de classe ,les enfants peuvent apporter, s'ils le souhaitent, un fruit qu'ils mangeront lors de la récréation.

Il est entendu que si l'enfant reste en garderie un goûter plus conséquent est conseillé.

4- SERVICES du SIVOM

L'organisation et la sécurité à la garderie , pendant le transport et ainsi qu'à l'arrivée et au départ du car incombe au SIVOM.

En aucun cas, la responsabilité des enseignants ne peut être mise en cause en dehors de l'enceinte scolaire et des horaires de service.

🎵 Les horaires de bus de La Chapelle

ECOLE



MATIN	Arrivée	Départ
La Chapelle Montmartin	7h40	7h50
Saint Julien sur Cher	8h05	8h10
Saint Loup sur Cher	8h20	8h30
Saint Julien sur Cher	8h40	8h45
La Chapelle Montmartin	8h50	8h55
SOIR	Arrivée	Départ
Saint Loup sur Cher	16h15	16h20
Saint Julien sur Cher	16h30	16h40
La Chapelle Montmartin	16h50	17h00
Saint Julien sur Cher	17h05	17h10
Saint Loup sur Cher	17h20	

CANTINE

ARRIVEE CANTINE	Départ	Arrivée
Saint Loup sur Cher	11h30	11h40
La Chapelle Montmartin	11h50	12h00
Saint Julien sur Cher	12h10	12h15
DEPART CANTINE	Départ	Arrivée
Saint Loup sur Cher	13h00	13h10
Saint Julien sur Cher	13h20	13h35
La Chapelle Montmartin	13h40	13h45

RAMASSAGE DES ENFANTS NE MANGEANT PAS A LA CANTINE

Ecole de Saint Loup	13h00	Place de la Mairie de St Julien
Ecole de La Chapelle	13h30	Ecole de St Julien

🎵 Les horaires de la garderie

Matin	7h 15	8h 50
Après-midi	16h 30	18h

La garde des élèves s'effectue dans la salle de motricité de l'école de Saint Julien sur Cher .